

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 14 mars 2024

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
35	28	4	28	32	1

Pour	Contre	Abstention
32	0	0

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, COLIN Juliana, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, DUGAY Marie, DUMONT ST PRIEST Hubert, ECHASSERIAU Vincent, GASCHET Gérald, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, LOURADOUR Patricia, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel

Membres suppléants ayant voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : BODIN Pascal a donné pouvoir à DUMONT ST PRIEST Hubert, MALET Patrick a donné pouvoir à SUDRON Frédéric, GORA Richard a donné pouvoir à PLAZANET Mélanie, MARQUES Evelyne a donné pouvoir à BAUDEMONT Dominique

Membres excusés : CHAMPAUD Marc, SIMON Isabel

Membres absents :

Secrétaire de séance : Hubert DUMONT ST PRIEST

FINANCES

Délibération n° 13-2024 : Comptes de Gestion 2023 – Budget principal – Budget annexe ZAE des Rivières de Bussy – Budget annexe SPANC – Budget annexe Office de Tourisme – Budget annexe Petite Enfance

Après s'être assuré que le Trésorier de Saint Léonard a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrite de passer dans ses écritures ;

Considérant que tout est conforme ;

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire, de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les différents budgets annexes, de statuer sur la comptabilité des valeurs inactives.

A l'unanimité, les élus communautaires décident, après en avoir délibéré, de **DECLARER** :

- que le Compte de Gestion du Budget principal dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve ;
- que le Compte de Gestion du Budget annexe SPANC dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve ;
- que le Compte de Gestion du Budget annexe Office de Tourisme dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, appelle l'observation suivante : un écart de 0.16 cts est observé en section de fonctionnement dépenses, il convient de le rectifier lors du vote du BP 2024 ;
- que le Compte de Gestion du Budget annexe Petite Enfance dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve ;
- que le Compte de Gestion du Budget annexe des Ribières de Bussy dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve ;
- que le Compte de Gestion du Budget annexe Champ de Rigaud dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 25 mars 2024

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

Communauté de Communes
des Portes de Massivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : **27 MARS 2024**
Publié le : **27 MARS 2024**